

Gouvernance d'Entreprise

Rapport 2009

Introduction

En 2006, FOYER ASSURANCES a participé au groupe de travail de la Bourse de Luxembourg qui a mis au point les « Dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg », dont une version révisée a été publiée en octobre 2009. Ces Principes s'adressent aux sociétés luxembourgeoises dont les actions sont cotées en bourse. Ils ont pour objet de contribuer à la création de valeur à long terme :

« Un bon régime de gouvernance d'entreprise favorise l'équilibre entre une stratégie basée sur la performance d'une part, l'adhésion à des systèmes fiables de gestion des risques et des contrôles internes d'autre part. Cette dernière implique responsabilité, intégrité et transparence. » [Extrait du préambule des Dix Principes]

Par décision du 6 mars 2007, le Conseil d'administration de FOYER S.A. a adhéré aux Dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg en adoptant un ensemble de règles qui constituent la Charte de gouvernance du Groupe FOYER S.A. (ci-après « la Charte »). A la suite de l'adoption de ces règles, les statuts de FOYER S.A. ont été adaptés lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 3 avril 2007. La Charte est entrée en vigueur immédiatement après cette Assemblée générale extraordinaire.

La Charte décrit les principaux aspects de gouvernance du Groupe FOYER S.A., en traçant de manière détaillée la manière dont FOYER S.A. est gérée et contrôlée. La Charte comporte plusieurs parties :

- une description de la structure et de l'organisation du Groupe ;
- la composition du capital social de FOYER S.A. ;
- le rôle et le mode de fonctionnement des Assemblées Générales des Actionnaires ;
- la composition, les attributions et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration, ainsi que des Comités spécialisés qui assistent le Conseil d'administration en qualité d'organes consultatifs ;
- la description et le mode de fonctionnement de l'Executive Management qui est en charge de la gestion journalière,
- un aperçu des organes de contrôle externe qui supervisent les activités des sociétés du Groupe et qui contrôlent les comptes annuels.

La Charte est complétée par une version coordonnée des statuts de FOYER S.A..

La Charte suit tous les principes de gouvernance d'entreprise édictés par la Bourse de Luxembourg. Toutefois en ce qui concerne les critères d'indépendance des administrateurs, le Conseil d'administration de FOYER S.A. considère, contrairement aux critères proposées par la recommandation 3.5 (v, annexe D, paragraphe h) des Dix Principes) qu'un mandat

de longue durée d'un administrateur est susceptible de constituer un avantage en raison de la connaissance approfondie que cet administrateur aura acquis durant ces années du Groupe FOYER S.A., sans que pour autant son esprit critique et/ou son indépendance s'en trouvent nécessairement compromis.

Lorsque le Conseil d'administration adopte des modifications de la Charte, celle-ci est automatiquement mise à jour.

Une version actualisée de la Charte est consultable dans son intégralité sur le site **www.foyer.lu**.

L'actionnariat

La structure de l'actionnariat de Foyer S.A. au 31.12.2009 est la suivante :

Participation au capital social	31.12.2009
Foyer Finance S.A.	78,62 %
Luxempart	4,67 %
Public et Institutions	16,23 %
Foyer S.A.	0,48 %
Total	100,00 %

Au 31 décembre 2008, FOYER S.A. détenait 0,042% d'actions propres. En conformité avec l'autorisation qui lui a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 avril 2009, le Conseil d'administration a approuvé le même jour la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions propres, dans le but de réaliser les objectifs suivants :

- a) couvrir un plan d'options d'achats d'actions FOYER destinés à des salariés et dirigeants du Groupe FOYER ;
- b) annuler les actions rachetées par décision d'une assemblée générale extraordinaire à tenir ultérieurement ;
- c) conserver et remettre ultérieurement des actions FOYER à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations d'acquisition.

Suite au rachat d'actions propres effectué en 2009 sur base de ce programme, le taux d'actions FOYER S.A. détenues en auto-contrôle est passé au 31.12.2009 à 0,48% des actions émises.

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire individuel, à l'exception de la société FOYER FINANCE S.A., ne détenait au 31 décembre 2009 une participation de 5% ou plus dans le capital social de FOYER S.A.

Le Conseil d'administration

Mission

Le Conseil d'administration est l'organe qui est responsable de la gestion de FOYER S.A.. Il est compétent pour prendre toutes décisions et accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les statuts réservent expressément à l'Assemblée générale des Actionnaires. Il a pour tâche d'assurer le succès à long terme de la Société et de ses activités, dans l'intérêt des Actionnaires et en tenant compte des intérêts d'autres parties prenantes, telles que les clients, employés et en général de la communauté dans laquelle la Société est active. Au Conseil d'administration incombe avant tout la responsabilité de la direction stratégique de la Société et du contrôle de la conduite des affaires.

Composition

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, dont la majorité sont des Administrateurs non exécutifs. Il comporte un nombre suffisant (au moins un tiers des membres) d'Administrateurs indépendants. Le président du Conseil et, s'il y a lieu, le(s) vice-président(s) sont choisis parmi les membres non exécutifs du Conseil d'administration.

Les faits marquants intervenus au cours de l'exercice 2009 quant à la composition du Conseil d'administration sont les suivants :

- sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 avril 2009 a procédé au renouvellement, pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2010, des mandats d'administrateur de Messieurs Romain BECKER, Dominique LAVAL, Henri MARX, Jacquot SCHWERTZER, François TESCH, Lucien THIEL, Théo WORRÉ et Patrick ZURSTRASSEN, dont les mandats arrivaient à expiration le jour de l'Assemblée générale ;
- par décision du Conseil d'administration du 7 avril 2009, Monsieur Lucien THIEL a été confirmé comme président du Conseil d'administration,
- Monsieur TESCH a été reconduit dans sa fonction d'Administrateur délégué (CEO).

A la date du 31 décembre 2009, le Conseil d'administration de FOYER S.A. se composait de 8 membres :

- 1 administrateur exécutif, l'Administrateur délégué (CEO) ;
- 7 administrateurs non exécutifs, dont 5 indépendants.

Monsieur Lucien THIEL

Président du Conseil d'administration

Administrateur non exécutif et indépendant

Né en 1943, de nationalité luxembourgeoise

L. Thiel est titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Paris, ainsi que d'un diplôme de Hautes Études Internationales (Paris). Pendant plus de 20 ans, Monsieur Thiel a exercé la profession de journaliste en assumant successivement la fonction de rédacteur en chef de deux hebdomadaires bien connus au Grand-Duché de Luxembourg. En 1990, il a été appelé à la direction de l'ABBL (Association des Banque et Banquiers, Luxembourg). Monsieur Thiel a occupé ce poste jusqu'en 2004, année pendant laquelle il a été élu comme député à la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg. Monsieur Thiel exerce des mandats d'administrateur dans les sociétés non cotées Editions D'Letzeburger Land S.A. et Otto Finance S.A. Par décision du 19 octobre 2007, le Conseil d'administration de FOYER S.A. à coopté Monsieur Thiel avec effet à compter du 1er novembre 2007 comme nouvel administrateur et l'a désigné en même temps nouveau président du Conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} avril 2008 a procédé à son élection définitive.

Monsieur François TESCH

Administrateur délégué

Administrateur exécutif

CEO du Groupe FOYER S.A.

Né en 1951, de nationalité luxembourgeoise

F. Tesch est détenteur d'une Licence en Sciences Economiques et d'un MBA INSEAD.

Après avoir exercé les activités d'analyste financier auprès de W.R. Grace & Co à New York et de directeur financier auprès de W.R. Grace & Co à Paris, Monsieur Tesch est entré en 1983 au Groupe d'assurances FOYER en qualité de Secrétaire Général. Depuis 1985, il y exerce la fonction de Directeur Général. En 2000 il a assumé la présidence du Conseil d'administration de FOYER S.A. Afin de se conformer à la Charte de gouvernance, Monsieur Tesch a cédé depuis le 1er novembre 2007 la présidence du Conseil d'administration à un administrateur non exécutif. Monsieur Tesch exerce la fonction d'Administrateur délégué de FOYER FINANCE S.A. et de CEO des sociétés FOYER S.A. et de Luxempart S.A.. Il fait également partie des conseils d'administration des sociétés cotées suivantes : SES S.A., Luxempart S.A. et Atenor Group S.A.

Monsieur Romain BECKER

Administrateur non exécutif et indépendant

Né en 1954, de nationalité luxembourgeoise

R. Becker fait partie du Conseil d'administration de FOYER S.A. depuis le 6 avril 2000.

R. Becker a obtenu en 1977 le diplôme d'Ingénieur en Électrotechnique à l'EPF de Zurich.

En 1978, il est entré au Ministère de l'Economie et de l'Energie où il a occupé jusqu'en 1996 de hautes fonctions en qualité de Conseiller de Gouvernement et de Commissaire du Gouvernement à l'Energie.

Engagé auprès de Cegedel S.A. en 1996, R. Becker en assume la Présidence du Comité de direction depuis 1997 jusqu'à la fusion de cette société avec les sociétés SOTEG et Saar-Ferngas, qui forment désormais le Groupe Enovos. Dans ce Groupe, Monsieur Becker est membre du Comité Exécutif de Enovos International et CEO de Créos Luxembourg. Il exerce en outre le mandat d'administrateur dans plusieurs sociétés non cotées, dont LuxEnergie, Luxgaz Distribution et SEO. Il est également membre du conseil d'administration de la FEDIL.

Monsieur Dominique LAVAL

Administrateur non exécutif

Né en 1948, de nationalité luxembourgeoise

D. Laval est membre du Conseil d'administration de FOYER S.A. depuis 2000.

Il est détenteur d'un Diplôme en Administration d'Entreprise à l'E.C.A.D.E. (E.C.L. de Lausanne), ainsi que d'un Post Graduat en Gestion et Commerce International de l'Ecole de Commerce Solvay (U.L.B.).

Monsieur D. Laval exerce des mandats d'administrateur dans plusieurs sociétés non cotées, dont FOYER FINANCE S.A., Sogeva S.A., Alltec Solution Provider S.A., Alltec Participations S.A., Poudrerie de Luxembourg S.A., Teco N.V., et CapitalatWork Foyer Group S.A.

Monsieur Henri MARX

Administrateurs non exécutif et indépendant

Né en 1944, de nationalité luxembourgeoise

Après ses études secondaires, H. Marx est entré au FOYER en 1967. De 1988 à 2006, il a fait partie du Management du Groupe FOYER, depuis 2000 en qualité de Directeur Général Adjoint. Monsieur Marx a quitté la vie professionnelle active en 2006, mais continue à assumer, comme il le fait depuis plusieurs années déjà, la fonction de Président du Conseil d'administration des sociétés Foyer Assurances S.A. et Foyer Vie S.A. Il fait partie du Conseil d'administration de FOYER S.A. depuis 2000.

Monsieur Jacquot SCHWERTZER

Administrateur non exécutif et indépendant

Né en 1956, de nationalité luxembourgeoise

J. Schwertzer est titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques, section gestion des entreprises, de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg.

Monsieur J. Schwertzer a été nommé pour la première fois comme Administrateur de FOYER S.A. en 2000. Depuis la même année, il fait partie du Comité d'Audit et de Compliance du Groupe FOYER S.A.. Il exerce la fonction d'administrateur délégué d'un Groupe familial Socipar S.A.. Depuis 2001, il est membre du Comité de gestion du Groupe Luxempart S.A.. A ce titre, il exerce des mandats d'administrateur dans la société cotée Poweo S.A. et dans la société non cotée Indufin S.A.

Monsieur Théo WORRÉ

Administrateur non exécutif

Né en 1940, de nationalité luxembourgeoise

Th. Worré a obtenu en 1967 le diplôme d'architecte de l'Institut Saint-Luc à Saint-Gilles-lez- Bruxelles.

Il a créé, il y a plus de trente ans, un Bureau d'architecture à Luxembourg et y a acquis une grande renommée, en participant à de nombreux projets immobiliers importants. Il est entré en 1990 au Conseil d'administration de Foyer Finance S.A. et en 2000 au Conseil de FOYER S.A.. Il assume également des mandats d'administrateur dans les sociétés non cotées Sogeva S.A., Alltec Solution Provider S.A., Alltec Participations S.A..

Monsieur Patrick ZURSTRASSEN

Administrateur non exécutif et indépendant

Né en 1945, de nationalité belge

P. Zurstrassen fait partie du Conseil d'administration de FOYER S.A. depuis 2002.

Il est détenteur de plusieurs diplômes d'études supérieures : Ingénieur civil de l'Université de Liège, MSC Physique de la Leeds University, MBA de la University of California à Los Angeles et détient également un Graduat en Techniques Bancaires du Centre de Formation Bancaires de Bruxelles.

De 1974 à 2001, Monsieur Zurstrassen a exercé plusieurs postes à hautes responsabilités au sein du Groupe Crédit Agricole, dont celle de CEO et de Président du Comité de Direction de Crédit Agricole Indosuez Luxembourg S.A. (1987-2001). De 1988 à 2007, il a été professeur à la Faculté de Sciences Economiques de l'Université Catholique de Louvain. Monsieur Zurstrassen exerce de nombreux mandats comme administrateur indépendant dans des sociétés OPCVM.

Le **secrétariat du Conseil d'administration** est assumé par **Monsieur Marcel MAJERUS**, Directeur Juridique du Groupe.

Mode de fonctionnement

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée ; chaque administrateur ne peut représenter qu'un de ses collègues.

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées des membres présents ou représentés, les abstentions ou votes d'abstention n'étant pas pris en considération. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Dans la pratique, quasiment toutes les décisions sont prises par consensus.

Des résolutions du Conseil d'administration peuvent être prises valablement par vote circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les administrateurs.

Rapport d'activités

Sujets de délibération

Les principaux sujets de discussion et/ou de délibération au sein du Conseil d'administration en 2009 ont été les suivants :

- examen des comptes annuels et des comptes annuels consolidés de l'exercice 2008, ainsi que du rapport financier semestriel 2009 et approbation des communications de presse y relatifs ;
- publication de l' « Embedded Value » agrégée au 31.12.2008 de Foyer Vie S.A. et de Foyer International S.A. ;
- préparation de l'Assemblée générale ordinaire du 7 avril 2009 ;
- suivi de l'évolution de la crise économique et boursière et analyse de son impact sur le Groupe FOYER ;
- suivi de l'évolution de l'environnement législatif européen, notamment en ce qui concerne la fiscalité de l'épargne et la coopération administrative dans le domaine fiscal ;
- stratégie de développement du Groupe FOYER S.A. et plan d'entreprise 2010-2012 ;
- étude des opportunités de développement en Bancassurance et Assurfinance ;
- approbation de la convention d'acquisition de CapitalatWork Group S.A. avec ses filiales luxembourgeoise, belge, suisse et espagnole ;

- fusion entre les filiales Foyer Patrimonium S.A., CapitalatWork Group et CapitalatWork Int'l ; cette fusion est effective depuis le 31.12.2009 et la nouvelle entité fusionnée porte le nom de CapitalatWork Foyer Group;
- création d'une société d'intermédiation de crédit, Foyer Distribution S.A. ;
- examen des conclusions et recommandations formulées par les Comités spécialisés ;
- approbation du plan de Stock Option réservé aux membres du Comité de Direction Groupe ;
- examen de l'incidence de la version remaniée des Dix Principes de Gouvernance de la Bourse de Luxembourg (octobre 2009) sur la charte de gouvernance d'entreprise de FOYER S.A.

Périodicité des réunions et participation

Le Conseil s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice écoulé.

Le taux moyen de présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé est de 92,5 %.

Rémunération

Les principes généraux de la politique de rémunération des administrateurs sont inscrits en annexe 5 de la Charte de gouvernance d'entreprise.

Conformément à ces principes, et conformément à la décision prise par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 avril 2009 :

- l'Administrateur délégué, en tant que administrateur exécutif, n'a touché en 2009 aucune rémunération pour l'exercice de son mandat d'administrateur ;
- le mandat des administrateurs non exécutifs à été rétribué en 2009 :
 - par une indemnité annuelle fixe brute ;
le montant total des indemnités annuelles fixes brutes allouées à l'ensemble des administrateurs non exécutifs s'est élevé à € 145 616,44 ;
 - par un jeton de présence, par réunion à laquelle l'administrateur non exécutif assiste ;
le montant brut total des jetons de présence alloués à l'ensemble des administrateurs non exécutifs s'est élevé à € 31.000,00 ;
 - les montants indiqués ci-avant tiennent compte du fait, qu'un administrateur non exécutif a renoncé partiellement à la rémunération à laquelle il aurait eu droit.

Les Comités du Conseil d'administration

Dans des domaines spécifiques, le Conseil d'administration peut se faire assister, à titre consultatif, par des comités spécialisés qu'il institue et dont il détermine le rôle, les responsabilités, la composition et le mode de fonctionnement. Conformément à l'article 18 des statuts, le Conseil d'administration doit se faire assister au moins par les comités suivants :

- le Comité d'Audit et de Compliance,
- le Comité de Nomination et de Rémunération.

Les attributions de ces comités s'étendent à l'ensemble des sociétés formant le Groupe FOYER S.A.

Le Conseil d'administration de FOYER S.A. avait institué dès le 18 septembre 2000 un Comité d'Audit. A l'occasion de la mise en vigueur de la Charte et de la modification statutaire du 3 avril 2007 rendant la constitution de ce Comité obligatoire, le Conseil d'administration a procédé à une reconstitution du Comité d'audit et de Compliance existant, afin de tenir compte de l'exigence de la Charte que seuls des administrateurs non exécutifs peuvent faire partie de ce Comité. Le Comité, sous sa nouvelle composition, a pris ses fonctions à dater du 3 avril 2007.

Le Conseil a constitué en outre, avec effet à partir du 3 avril 2007, un Comité de Nomination et de Rémunération.

Comité d'Audit et de Compliance

Mission

Le Comité d'Audit et de Compliance assiste le Conseil d'administration de FOYER S.A., ainsi que les Conseils d'administration des autres sociétés du Groupe FOYER S.A. dans leur responsabilité de supervision du processus de reporting financier, du processus d'Audit interne et externe, du processus de contrôle de la conformité des activités avec les lois et règlements, et de toute régulation interne ou code de conduite s'appliquant aux sociétés du Groupe FOYER S.A.

Composition

MM. Jacquot SCHWERTZER, Président du Comité, Administrateur non exécutif et indépendant,
Dominique LAVAL, Administrateur non exécutif,
Henri MARX, Administrateur non exécutif et indépendant.

Les membres du Comité d'Audit et de Compliance ont été nommés à compter du 3 avril 2007 pour une période de trois ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2010.

Le secrétariat du Comité est assumé par Monsieur Franck TOUSCH, Responsable de l'Audit interne.

La Responsable Compliance du Groupe, Madame Sylvie BERTHOLET, assiste également aux réunions du Comité.

Rapport d'activité

Sujets de délibération

- examen des résultats semi-annuels consolidés et de la revue limitée du réviseur d'entreprise au 30.06.2009 ;
- analyse des lettres de contrôle interne (« management letters ») émises par le réviseur d'entreprise à la suite de la révision des comptes annuels 2008 des sociétés du Groupe ;
- rapport des principales conclusions de l'audit interne relatives à l'évaluation des systèmes de contrôle interne ;
- revue des activités d'Audit interne et de Compliance pendant l'exercice 2009, et planning des activités et missions programmées pour 2010, étant tenu compte de la cartographie des risques ;
- suivi de la transposition des recommandations formulées par le Comité d'Audit et de Compliance et par le Réviseur Externe ;
- mise à jour de la Charte d'audit et de la Charte de Compliance ;
- création éventuelle d'une fonction de Chief Risk Officer au niveau du Groupe FOYER S.A.

Conformément à ce principe, et conformément à la décision prise par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 avril 2009, le montant brut total des jetons de présence alloués en 2009 à l'ensemble des membres non exécutifs du Comité d'Audit et de Compliance s'est élevé à € 9 500,00. Un membre du Comité a renoncé partiellement à la rémunération à laquelle il aurait eu droit.

Comité de Nomination et de Rémunération

Mission

Le Comité de Nomination et de Rémunération assiste le Conseil d'administration dans toutes les matières relatives à la nomination (ou la révocation) des Administrateurs et des membres du Top Management (CEO et COO), ainsi que dans toutes les matières relatives à rémunération des Administrateurs et des membres de l'Executive Management.

Périodicité des réunions et participation

Le Comité d'Audit et de Compliance s'est réuni trois fois en 2009. Le taux de présence des membres du Comité à ces réunions a été de 100%.

Rémunération

Selon la politique de rémunération du Groupe FOYER S.A., telle que définie en annexe 5 de la Charte de gouvernance d'entreprise, les membres non exécutifs du Comité d'Audit et de Compliance ont droit à un jeton de présence, par réunion du comité à laquelle ils assistent.

Composition

MM.Patrick ZURSTRASSEN, Président du Comité, Administrateur non exécutif et indépendant,

Romain BECKER, Administrateur non exécutif et indépendant,

André ELVINGER, Membre non exécutif externe (1)

François TESCH, Administrateur exécutif, CEO (2)

Les membres du Comité de Nomination et de Rémunération ont été nommés à compter du 3 avril 2007 pour une période de trois ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2010.

Le secrétariat du Comité est assumé par Monsieur Benoît DOURTE, Directeur de la Gestion des Ressources Humaines.

(1) Monsieur A. Elvinger a été appelé à faire partie du Comité de Nomination et de Rémunération, en sa qualité de Président du Conseil d'administration de la maison mère FOYER FINANCE S.A., afin de garantir une politique de nomination et de rémunération cohérente entre les deux pôles d'activités qui sont regroupés sous FOYER FINANCE S.A., à savoir le Groupe FOYER S.A., d'une part, et le Groupe LUXEMPART S.A., d'autre part.

(2) Monsieur F. Tesch n'est membre du Comité de Nomination et de Rémunération que pour les questions concernant la nomination ou la révocation des Administrateurs ou du COO.

Rapport d'activité

Sujets de délibération

- avis sur le renouvellement des mandats des administrateurs sortants en vue de l'Assemblée générale ordinaire du 7 avril 2009 ;
- proposition de gratifications à allouer aux membres du Comité de Direction Groupe au titre de l'exercice 2008, étant tenu compte de l'évaluation annuelle de leur performance et

des résultats des sociétés du Groupe ;

- proposition de révision des salaires des membres du Comité de Direction Groupe pour la période 2009/2010 ;
- suivi de l'évolution des recommandations européennes en matière de rémunération des dirigeants d'entreprises ;
- élaboration d'un Stock Option Plan pour les membres du Comité de Direction Groupe, ce cercle pouvant être étendu à d'autres bénéficiaires à déterminer par le Comité Exécutif en accord avec le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- analyse de la version révisée des Dix Principes de Gouvernance, publiée en octobre 2009 par la Bourse de Luxembourg ;
- mise en oeuvre du processus d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration de FOYER S.A. ;

Périodicité des réunions et participation

Au cours de l'exercice 2009, le Comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni trois fois, avec un taux de présence de 100 %.

Rémunération

Selon la politique de rémunération du Groupe FOYER S.A., telle que définie en annexe 5 de la Charte de gouvernance d'entreprise, les membres non exécutifs du Comité de Nomination et de Rémunération, ont droit à un jeton de présence, par réunion du comité à laquelle ils assistent.

Conformément à ce principe, et conformément à la décision prise par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 avril 2009, le montant brut total des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2009 à l'ensemble des membres non exécutifs du Comité de Nomination et de Rémunération s'est élevé à € 10.500,00.

L'Executive Management

Mission

Le rôle de l'Executive Management consiste à gérer et à développer le Groupe FOYER S.A. dans le respect des valeurs, des stratégies, des politiques, des plans et budgets arrêtés par le Conseil d'administration. Dans l'exercice de ce rôle, l'Executive Management est responsable du respect de toute législation et réglementation en vigueur, et en particulier du respect du cadre juridique et réglementaire qui s'applique à chaque société du Groupe FOYER S.A.

Le Conseil d'administration a délégué la gestion journalière de FOYER S.A. ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un Administrateur exécutif, qui remplit la fonction de "Chief Executive Officer" (CEO), en l'autorisant à consentir toutes substitutions de pouvoirs relatives à la gestion journalière et à la représentation en ce qui concerne cette gestion.

Composition

Le Chief Executive Officer (CEO)

Le CEO est le plus haut dirigeant exécutif du Groupe FOYER S.A. Il assume notamment la responsabilité de la gestion journalière de FOYER S.A. et du Groupe FOYER S.A.

François TESCH, Administrateur délégué de FOYER S.A.

Monsieur Tesch a été reconduit dans ses fonctions d'Administrateur délégué par décision du Conseil d'administration du 7 avril 2009.

Le Chief Operating Officer (COO)

Le CEO est secondé dans la direction du Groupe FOYER S.A. par le Chief Operating Officer (COO) conformément aux pouvoirs qui lui sont subdélégués par le CEO.

Marc LAUER, licencié en sciences économiques et en sciences actuarielles

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif n'est pas un comité spécialisé au sens de l'article 18 des statuts. Le Comité Exécutif est un organe de concertation se composant du CEO, du COO, ainsi que de l'Administrateur délégué de CapitalatWork Foyer Group, Monsieur Vincent DECALF, au sein duquel ceux-ci se concertent, coordonnent leurs actions respectives et échangent des informations.

La Direction Groupe

Pour l'exécution des missions leur incombant, et qui sont décrites de manière détaillée dans la Charte, le CEO et le COO s'appuient sur la Direction Groupe, qui comprend les directions opérationnelles et les directions fonctionnelles du Groupe FOYER S.A.

La Direction Groupe de réunit soit en séance plénière (« CD Groupe »), soit en composition restreinte, comme « CD Local » pour les activités Non Vie et Vie locales, et comme « CD International » pour les activités financières et d'assurance Vie internationales.

Les Directions opérationnelles

Assurance Non-Vie

Paul FOHL

membre permanent du Comité de Direction Groupe et du Comité de Direction Local

Assurance Vie locale

Philippe BONTE

membre permanent du Comité de Direction Groupe et du Comité de Direction Local

Assurance Vie internationale

Jean-Louis COURANGE

membre permanent du Comité de Direction Groupe et du Comité de Direction International

Gestion de Fortune

Vincent DECALF

membre permanent du Comité de Direction Groupe et du Comité de Direction International

Les Directions fonctionnelles

Commercial, Marketing

Gilbert WOLTER

membre permanent du Comité de Direction Groupe et du Comité de Direction Local

Comptabilité et Reporting

Marc LAUER

membre permanent du Comité de Direction Groupe, du Comité de Direction Local et du Comité de Direction International

Etudes et Développement

Philippe BONTE

membre permanent du Comité de Direction Groupe et du Comité de Direction Local

Gestion d'Actifs

André BIRGET

membre permanent du Comité de Direction Groupe, du Comité de Direction Local et du Comité de Direction International

Gestion des Ressources Humaines,

Services Généraux

Benoît DOURTE

membre permanent du Comité de Direction Groupe, du Comité de Direction Local et du Comité de Direction International

Juridique

Marcel MAJERUS

membre permanent du Comité de Direction Groupe

Systèmes d'informations

Daniel ALBERT

membre permanent du Comité de Direction Groupe et du Comité de Direction Local

Rapport d'activité

Sujets de délibération

Pendant l'exercice 2009, l'Executive Management a accordé une attention particulière aux points suivants :

- suivi des résultats par rapport au budget du plan d'entreprise ;
- rédaction et publication des déclarations intermédiaires de la direction relative à la situation financière du Groupe FOYER et aux événements et transactions importantes ayant une incidence sur la situation financière des sociétés du Groupe ;
- préparation du plan d'entreprise 2010-2012 ;
- étude et réalisation de projets de développement au niveau du Groupe, dont notamment l'acquisition du Groupe CapitalatWork ;
- analyse de l'environnement concurrentiel ;
- renouvellement de la gamme de produits et lancement de nouveaux produits et services, tels que l'assurance multirisques « reebou family » et le package « mobile crédit » combinant le financement de l'acquisition d'un véhicule automoteur et son assurance ;
- projets de gestion informatique ;
- refonte du site internet www.foyer.lu pour le rendre plus attractif et convivial ;
- suivi opérationnel et organisationnel des sociétés du Groupe ;
- suivi des travaux d'élaboration du projet de directive communautaire concernant les exigences de solvabilité des entreprises d'assurances, dénommée « Solvency II ».

Périodicité des réunions

Le **CD Groupe** se réunit, en principe, une fois par trimestre, le **CD International** une fois par mois et le **CD Local** hebdomadairement.

Rémunération

La rémunération brute globale allouée aux membres de l'Executive Management pour l'année 2009 (11,5 personnes) s'est élevée à € 3 884 789,49, dont € 2 459 368,93 de rémunération fixe et € 1 425 420,56 de rémunération variable.

Les membres de l'Executive Management bénéficient en outre, comme l'ensemble du personnel du Groupe FOYER S.A., d'un plan de pension complémentaire comportant une garantie retraite, décès et invalidité. La prime payée à ce titre en 2009 pour l'ensemble des membres de l'Executive Management s'est élevée à € 277 074,61.

Deux membres de l'Executive Management ont bénéficié d'un prêt accordé par une Société du Groupe FOYER S.A., pour un montant cumulé de € 309.866,90 (situation au 31.12.2009).

Les autres émoluments (avantage en nature sur prêts ; frais de représentation) se sont élevés à € 43 462,00.

En vertu du « Stock Option Plan » mis en œuvre pour les membres du Comité de Direction Groupe, 48.264 options d'actions ont été alloués en avril 2009 à dix bénéficiaires au titre de l'exercice 2008. La Société décide librement, chaque année, s'il y a lieu à attribution de droits d'option ou non. L'octroi des options est soumis à un modèle d'imposition forfaitaire à l'entrée. Les droits d'option, s'il y a lieu, sont attribués annuellement en fonction de l'ancienneté de service et de la réalisation des objectifs de performance d'un chacun. Le droit d'option est assujéti d'une période d'indisponibilité de quatre ans et doit être exercé dans un délai de dix ans à compter de l'octroi du droit d'option. Le « Stock Option Plan »

des membres du Comité de Direction Groupe est alimenté par un programme de rachats d'actions propres par FOYER S.A. conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires de FOYER S.A. du 7 avril 2009 et du programme de rachat approuvé par le Conseil d'administration de FOYER S.A. le même jour. Pour de plus amples informations, il est renvoyé au point 2 de la note 33 des comptes consolidés au 31 décembre 2009 de FOYER S.A.

Autres informations

Suite à la loi du 16 mai 2006 relative aux abus de marché et transposant notamment la directive communautaire 2003/6/CE sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, le Conseil d'administration a arrêté un Règlement d'Ordre Intérieur, arrêté par le Conseil d'administration, qui définit les mesures visant à prévenir de telles opérations d'initiés. Ce Règlement, qui a été mis à jour le 1^{er} avril 2008 suite à l'entrée en vigueur de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières, est publié en annexe 4 de la Charte.

En application de l'article 16 de la loi du 16 mai 2006, une liste d'initiés a été dressée qui est tenue continuellement à jour et les personnes concernées ont été informées de leur inscription sur cette liste.

Les informations réglementées, telles que prévues par la loi du 11 janvier 2008, sont publiées sur le site internet **www.foyer.lu** (« Informations financières ») et diffusées par voie de presse. Elles sont également déposées auprès de la CSSF et, depuis le 1^{er} janvier 2009, stockées auprès de la Société de la Bourse de Luxembourg en tant que OAM luxembourgeois (OAM : « Officially Appointed Mechanism ») en charge du stockage centralisé des informations réglementées.

La Société publie en outre, sur son site internet **www.foyer.lu** (« Informations financières »), sous la rubrique « Déclarations de transparence », les transactions sur le titre FOYER S.A. réalisées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein du Groupe FOYER S.A., par les personnes disposant d'un accès régulier ou occasionnel à des informations privilégiées, ainsi que par les membres du Comité mixte d'entreprise.

En 2009, 2 déclarations ont été publiées, portant sur des acquisitions de titres pour un volume global de 400 actions.